Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_102-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 29 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Claire MERVIN, 1ère Adjointe, pour le Maire empêché.

Présents : M Frédéric SOHIER, M Kévin STEINBACHER, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M. Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET, M Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN

Absents représentés :
- M Arnaud SALMON donne pouvoir à M Philippe BECAN
- Mme Martine GUENEGANT donne pouvoir à M Kévin STEINBACHER
- Mme Muriel BEZIEL donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M Jean-Jacques FOUCHER donne pouvoir à M Michel MOREL
- M Frédéric DENOUAL donne pouvoir à Mme Jeanne BOUVIER
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- M Ernest MARTIN donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2026/102 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL VALLEE DE LA RANCE – COTE D'EMERAUDE – ELECTION DES DELEGUES

Présents : 25 **Représentés** : 8 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_102-DE

Lors de sa séance du 3 juillet 2023, le Conseil municipal a approuvé la charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, les statuts du Syndicat mixte du Parc et l'adhésion de la Commune de Dinard.

Le Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude a été créé en octobre 2024 et rassemble 66 communes des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

Il est rappelé qu'un Parc naturel régional (PNR) est défini comme un « territoire rural habité ; dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales, mais dont l'équilibre est fragile ».

Les cinq missions des PNR sont :
- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment pas une gestion adaptée,
- De contribuer à l'aménagement du territoire,
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu d'élire de nouveaux délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N°2024-946 du 19 octobre 2024 portant classement du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude,

Vu la délibération n°2023/116 en date du 3 juillet 2023 approuvant la charte du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection de nouveaux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) afin de siéger au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : Procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de son suppléant pour siéger au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude à main levée :

- Titulaire : Catherine CABOT
- Suppléant : Jeanne BOUVIER

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260608-DEL_2026_102-DE

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 08 juin 2026

Le secrétaire de séance
Eric DYEVRE

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Pour Le Maire empêché et par délégation
Marie-Claire MERVIN, 1ère Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 09 JUIN 2026 et affichée en Mairie, le 09 JUIN 2026